

Programmes de Fidélisation

Garantie de Remplacement

Valoriser votre offre produit par la couverture du bien en cas de dommage.

Ce que couvre la garantie

- Les dommages accidentels (bris, destruction du bien)
- Le vol par effraction ou agression.

Les biens couverts

- Les biens matériels :
 - matériels de loisir (vélo, ski, ...)
 - téléphone portable
 - matériel hi-fi, vidéo, photo.

Le fonctionnement de la garantie

- La garantie fonctionne sous forme de prestation en nature.
- L'assuré retrouve l'usage de son bien :
 - remplacement du bien par un bien équivalent
 - réparation du bien.

Le bénéficiaire de la garantie

- Le particulier acquéreur du bien.

Les partenaires

- Grande distribution
- Opérateur téléphonie et Internet
- Fabricant
- Etablissement financier

La distribution de la garantie

- En inclusion, attachée au bien vendu
- En option, la garantie est souscrite lors de l'achat du bien.

Contacts Souscription

David PORTERIE - Tel: 01 49 02 46 54

david.porterie@chartisinsurance.com

Elisabeth SCHULTHESS - Tel: 01 49 02 46 19

elisabeth.schulthess@chartisinsurance.com

Solène LE GOFF - Tel: 01 49 02 44 88

solene.legoff@chartisinsurance.com

Sophie MARESCAUX - Tel: 01 49 02 44 08

sophie.marescaux@chartisinsurance.com

Directions Régionales

Bordeaux

Tel : 05 57 35 98 14

virginie.duparc@chartisinsurance.com

Lille

Tel : 03 28 53 58 70

benoit.delajaille@chartisinsurance.com

Nantes

Tel : 02 40 89 78 00

patrice.robin@chartisinsurance.com

Paris

Tel : 01 49 02 46 58

sophie.delcourt@chartisinsurance.com

Lyon

Tel : 04 78 38 74 20

michel.ville@chartisinsurance.com

Strasbourg

Tel : 03 88 52 81 40

hubert.fromm@chartisinsurance.com